

## DELEGATION DE SIGNATURE

N° 2025/033/DS

Talence, le 17 mars 2025

Le Directeur général du Centre hospitalier universitaire de Bordeaux,

VU le code de la santé publique notamment dans ses articles L.6143-7 et D.6143-33 à D.6143-35 ;

VU le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé ;

VU le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1°, 2°, 3°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

VU le décret du président de la République, en date du 7 octobre 2024 nommant Vincent-Nicolas DELPECH directeur général du Centre hospitalier universitaire de Bordeaux ;

CONSIDERANT l'organigramme de direction,

### DECIDE

#### Article 1 - OBJET

La présente décision précise les modalités de délégation de signature de **Vincent-Nicolas DELPECH**, directeur général du CHU de Bordeaux, concernant la direction de la qualité, de la sécurité et de la pertinence des soins.

Elle annule et remplace toutes décisions antérieures relatives à ces domaines de compétence.

En cas d'absence des délégataires, les services de la direction de la qualité, de la sécurité et de la pertinence des soins peuvent soumettre une décision urgente à la signature du directeur général.

A leur initiative, les délégataires tiennent le directeur général informé des actes, signés dans le cadre de la présente délégation, qui justifient d'être portés à sa connaissance.

#### Article 2 - DELEGATAIRES

Les personnes suivantes reçoivent délégation :

- **Dr Agnès LASHERAS-BAUDIN**, directrice de la qualité, de la sécurité et de la pertinence des soins,
- **Sophie FERRE**, directrice de la qualité, de la sécurité et de la pertinence des soins,
- **Lou Pol ROSSET**, ingénieur hospitalier en charge de la radioprotection,

#### Article 3 – DISPOSITIONS RELATIVES A LA DIRECTION DE LA QUALITE, DE LA SECURITE ET DE LA PERTINENCE DES SOINS

**Dr Agnès LASHERAS-BAUDIN et Sophie FERRE** reçoivent délégation permanente de signature pour :

- tous les courriers, décisions, notes de service ou d'information nécessaires aux missions et au bon fonctionnement de la direction de la qualité, de la sécurité et de la pertinence des soins ;
- tous les documents relatifs à l'organisation du travail, congés, autorisations d'absence sur les personnels placés sous leur autorité ;
- les déclarations obligatoires aux autorités sanitaires dans le domaine des vigilances.

Délégation permanente de signature est donnée à **Lou Pol ROSSET** pour les documents relatifs à l'organisation du travail, congés, autorisations d'absence des personnels placés sous son autorité.

#### Article 4 – EFFET ET PUBLICATION

La présente décision prend effet à compter de sa publication au registre des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde. Elle est également publiée sur le site internet du CHU de Bordeaux et est adressée aux personnes listées à l'article 2.



Le directeur général

A handwritten signature in blue ink, belonging to Vincent-Nicolas DELPECH.

Vincent-Nicolas DELPECH